

**Assemblées des États membres de l'OMPI
Quarantième session (20^e session ordinaire)
du 26 septembre au 5 octobre 2011**

**Questions concernant le comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle
relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

Point 31 de l'ordre du jour

DECISION

L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note des informations contenues dans le document WO/GA/40/7 et a décidé de renouveler le mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2012-2013 selon les modalités fixées dans le paragraphe 16 dudit document.

Le paragraphe 16 indique ce qui suit:

“À sa dix-neuvième session, l'IGC est convenu de recommander à l'Assemblée générale de l'OMPI le renouvellement de son mandat pour l'exercice biennal 2012-2013. À cet égard, l'IGC est convenu de recommander la décision suivante à l'Assemblée générale :

Compte tenu des recommandations du Plan d'action pour le développement, l'Assemblée générale de l'OMPI décide de renouveler le mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de la façon suivante :

- a) Au cours du prochain exercice biennal (2012-2013), et sans préjuger des travaux menés dans d'autres instances, le comité accélérera ses travaux concernant les négociations sur la base d'un texte en vue de parvenir à un accord sur le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux qui garantiront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.
- b) Le comité suivra, comme indiqué dans le [tableau ci-dessous], un programme de travail bien défini, fondé sur des méthodes de travail viables, pour l'exercice biennal 2012-2013. Ce programme de travail prévoira initialement quatre sessions de l'IGC, dont trois seront thématiques, de la manière indiquée dans le futur programme de travail de l'IGC, et tiendra compte de l'alinéa d) concernant l'éventuelle prise en considération, par l'Assemblée générale de 2012, de la nécessité d'organiser des réunions supplémentaires.
- c) Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le comité mènera ses travaux en s'appuyant sur les activités qu'il a déjà réalisées et utilisera comme base de négociations tous les documents de travail de l'OMPI, dont les documents WIPO/GRTKF/IC/9/4, WIPO/GRTKF/IC/19/5, WIPO/GRTKF/IC/19/6 et WIPO/GRTKF/IC/19/7, ainsi que toute autre contribution écrite des membres.
- d) Le comité est prié de soumettre à l'Assemblée générale, à sa session de 2012, le texte d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux qui assureront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. L'Assemblée générale de 2012 examinera les textes et fera le point sur l'avancement des travaux, et se prononcera sur la

convocation d'une conférence diplomatique. En outre, elle examinera la nécessité d'organiser des réunions supplémentaires, compte tenu de la procédure budgétaire.

e) L'Assemblée générale demande au Bureau international de continuer d'apporter son assistance au comité, de la façon la plus efficace possible, en mettant à la disposition des États membres les compétences nécessaires et les ressources financières permettant la participation d'experts de pays en développement et de PMA selon la formule établie.

f) Afin de renforcer la contribution des observateurs, l'Assemblée générale invite le comité à revoir ses procédures dans ce domaine. À cette fin, l'Assemblée générale demande au Secrétariat d'établir une étude présentant les pratiques actuelles et les options envisageables”.

Date	Activité
Février 2012	Vingtième session de l'IGC (ressources génétiques). Entreprendre des négociations sur la base d'un texte de manière à examiner différentes options relatives à un projet de texte juridique, de la manière indiquée dans le document WIPO/GRTKF/IC/19/7. En élaborant ce texte, l'IGC devrait examiner soigneusement les textes déjà soumis par les membres. Durée : 8 jours, y compris le samedi.
Avril/mai 2012	Vingtième et unième session de l'IGC (savoirs traditionnels). Concerne principalement quatre articles importants, concernant respectivement l'objet de la protection, les bénéficiaires, l'étendue de la protection et les limitations et exceptions.
Juillet 2012	Vingt-deuxième session de l'IGC (expressions culturelles traditionnelles). Concerne principalement quatre articles importants, concernant respectivement l'objet de la protection, les bénéficiaires, l'étendue de la protection et les limitations et exceptions.
Septembre 2012	Assemblée générale de l'OMPI
2013	Vingt-troisième session de l'IGC. Examiner la décision de l'Assemblée générale et faire le point sur les travaux à entreprendre pour finaliser les textes.